Syntec Conseil : son rôle, ses missions

Description

Le Syntec Conseil est un groupe syndical qui représente officiellement **toutes les sociétés de conseil en France**. Comptant aujourd'hui **plus de 250 entreprises adhérentes**, il représente toutes les facettes du métier du conseil. Le cadre de ses missions s'articule autour de quatre expertises de conseils :

- Étude et consulting ;
- Recrutement et gestion des ressources humaines ;
- Évolution et épanouissement professionnel ;
- Stratégie organisationnelle et gestion d'entreprise.

Qu'est-ce que le Syntec Conseil ?

Le Syntec est **une confédération syndicale regroupant cinq organisations professionnelles** spécialisées dans leurs branches respectives :

- Numérique ;
- Ingénierie ;
- Événementiel ;
- Formation professionnelle ;
- Conseil.

Syntec Conseil compte parmi l'une de ces organisations. Au-delà de son rôle principal qui consiste à **représenter les sociétés de conseil**, ce syndicat œuvre pour la promotion et la défense des intérêts de ses membres, en instaurant par exemple une grille de salaire Syntec fixant un seuil de rémunération minimum pour les salariés.

Syndicat professionnel : définition

Il s'agit d'un **groupement de plusieurs entreprises d'un même secteur** ou d'une même branche. Le syndicat professionnel a notamment pour mission de représenter ses membres et de défendre leurs intérêts.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Ses missions

Un syndicat professionnel peut connaître un cadre de mission plus ou moins large **selon sa représentativité et la déontologie qu'il défend**. Ses missions concernent :

- L'élaboration et la négociation de convention collective ou d'accord de branche ;
- La représentation de ses membres auprès des autorités publiques locales et étrangères ;
- La promotion et la défense des intérêts de ses membres ;
- L'étude sur les questions économiques, sociales, juridiques, fiscales et déontologiques concernant ses membres ;
- Le respect de l'éthique, du code d'honneur et de la morale envers chaque membre.

Pour quelles entreprises ?

Syntec Conseil agit pour l'intérêt des entreprises de différentes tailles (petites entreprises, PME, etc.) et **dont le métier se rapporte au conseil**. Il peut s'agir d'un :

- Bureau d'études ;
- Cabinet de recrutement ;
- Centre de formation professionnelle ;
- Cabinet de consulting stratégique et managérial.

Pour promouvoir et défendre ce secteur, il représente ses membres auprès des :

- Autorités publiques ;
- Médias et organismes de presse ;
- Sociétés civiles ;
- Autres syndicats et groupements patronaux.

Conseil en évolution professionnelle

Il réunit les cabinets qui accompagnent les professionnels dans leur montée en compétences. Le cadre de mission du Conseil en évolution professionnelle (CEP) s'oriente **autour du coaching, de l'accompagnement et de la formation professionnelle** pour les :

- Cadres d'entreprise ;

© 2023 LEGALPLACE SAS

- Responsables de projet ;
- Responsables de département.

Conseil en recrutement

Comptant actuellement **près de 130 entreprises adhérentes**, le conseil en recrutement de Syntec veille au respect de la déontologie que ses membres se partagent. Ses principales vocations consistent à :

- Élaborer des règles déontologiques propres au secteur et les adopter ;
- Servir de plateforme d'échange et de réunion pour les acteurs issus d'un même secteur ;
- Renforcer les capacités professionnelles de ses membres et accroître leur niveau de qualité de services ;
- Promouvoir l'emploi et l'évolution de carrière des cadres ;
- Favoriser le développement économique et social des cabinets de recrutement ;
- Consolider le partenariat avec les différents intervenants du secteur.

Conseil en stratégie et management

Réunissant aujourd'hui plus de 75 cabinets, le Syntec Conseil en management représente près de **deux tiers du marché du consulting** en stratégie organisationnelle. Ses membres sont majoritairement des cabinets et bureaux d'études spécialisés en management.

Le syndicat a pour principale mission de protéger l'identité du métier et de **valoriser les compétences de ses membres dans l'exercice de cette profession**. Celui-ci intervient également au sein de la FEACO, ou Fédération européenne des associations de conseil en organisation, pour renforcer la collaboration interne et internationale.

Conseil et études

Ses rôles consistent à :

- Créer de la valeur ajoutée au métier du conseil pour appuyer le développement du secteur et promouvoir les jeunes talents ;
- Sécuriser le secteur des différents enjeux sociaux en pérennisant les actions accomplies dans le cadre de l'élaboration et négociation d'accord de branche ;
- Nouer et consolider des partenariats avec différents acteurs et collaborateurs

© 2023 LEGALPLACE SAS

externes pour servir des objectifs communs et pour l'intérêt de ses membres.

Quels intérêts présente le Syntec conseil ?

Le syndicat **représente et accompagne ses membres pour la défense de leurs droits**. Il œuvre aussi au service de leur épanouissement sectoriel, en fonction de la branche dans laquelle le cabinet se spécialise. Il met à la disposition de ses membres un large panel de moyens pour soutenir leur **développement socio-économique**.

Promotion du conseil

Le syndicat oriente et éclaire ses membres sur toutes les questions relatives à leur situation professionnelle. Elles peuvent être d'ordre :

- Économique ;
- Commercial ;
- Juridique ;
- Fiscal ;
- Social.

Services proposés

Syntec Conseil confère à ses membres le privilège de :

- Faire partie d'une communauté d'entreprises de conseil reconnues qui partagent des valeurs communes ;
- Mettre leurs acquis, expériences et savoir-faire en valeur pour promouvoir leurs cabinets ;
- Bénéficier d'accompagnements, de conseils et d'orientations appropriés pour résoudre les problématiques liées à leurs situations ;
- Rester informés sur tout changement de situation ou de conjoncture relatif à leur métier ;
- Faire partie d'un groupement de taille et apte à défendre leurs intérêts.

Accompagnement juridique

© 2023 LEGALPLACE SAS

Dans le cadre de ses prestations de service, le syndicat éclaire ses membres sur toutes les questions relatives à leurs droits et obligations en tant que cabinets. Il les encadre et **les accompagne dans leurs démarches juridiques et fiscales**.

Soutien en RH

Le syndicat met à disposition de ses membres les moyens et outils d'encadrement nécessaires pour renforcer leurs capacités et leur permettre de **mieux répondre aux normes et aux standards** imposés à ce secteur.

Mutualisation de coûts

L'appartenance à ce syndicat offre également l'avantage d'une mutualisation de coûts, afin que ses membres puissent **mieux supporter les charges** de frais liés aux activités de leurs secteurs respectifs.

Actions collectives

Le privilège d'appartenance syndicale permet aux sociétés adhérentes d' **élaborer des accords conventionnels** et de les **négocier**, dans le but de protéger leur secteur des aléas économiques ou d'autres conjonctures à risque.

Lire aussi : RTT : ce que prévoit le Syntec

© 2023 LEGALPLACE SAS